



cutting through complexity

Tournée régionale ADCF / ADGCF

**Etat des lieux des coopérations
existantes entre le Conseil régional et les
communautés**

Picardie

1. Caractéristiques géographiques et démographiques

1. Caractéristiques géographiques et démographiques

- **La région Picardie comptait 1 914 844 habitants au 1^{er} janvier 2010**
 - La 12^{ème} région la plus peuplée de France
- **Une superficie de 19 399 km²**
 - Soit 99 habitants au km², en-dessous de la moyenne nationale (114 hab./km²)
- **2 291 communes, dont une de plus de 100 000 habitants**
 - Amiens (133 448 hab., INSEE 2010)
- **Trois départements**
 - Aisne (02)
 - Oise (60)
 - Somme (80)
- **83 EPCI, dont**
 - 28 dans l'Aisne
 - 2 communautés d'agglomération
 - 26 communautés de communes
 - 27 dans l'Oise
 - 3 communautés d'agglomération
 - 24 communautés de communes
 - 28 dans la Somme
 - 1 communauté d'agglomération
 - 27 communautés de communes

2. Les modalités de coopération entre la région et les intercommunalités en matière d'aménagement du territoire

2. Les modalités de coopération entre la région et les intercommunalités en matière d'aménagement du territoire

Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT 2009)

Élaboration

Développement du SRADDT dans la « concertation politique »

- Deux processus parallèles: **ateliers territoriaux / conférences citoyennes** (un panel de citoyens formés rend des avis relatifs aux différents thèmes du schéma)
- Mobilisation de la **Conférence des exécutifs** (région, conseils généraux, agglomérations, pays)
- Trois étapes: susciter le débat en proposant des partis pris / contributions de la part des participants / adoption d'une stratégie partagée

Un schéma définissant les grandes orientations stratégiques

- Un document **sans valeur normative**
- Un schéma qui **s'inscrit dans les orientations de l'Agenda 21** régional
- **Un cadre** autour duquel sont développés d'autres schémas sectoriels (SRDE, CPRDFP, ...)

2. Les modalités de coopération entre la région et les intercommunalités en matière d'aménagement du territoire

Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT 2009)

Instruments de mise en œuvre

Les Directives régionales d'aménagement

- Documents cadres **inspirés des Directives territoriales d'aménagement** et co-élaborés avec les partenaires régionaux
- Une réponse à des problématiques **spécifiques à un territoire**
- Un **outil de mise en cohérence** des politiques régionales et locales
- **Pas de force juridique** mais un référentiel commun

Les Grands projets régionaux

- Mettre en synergie des opérations d'investissement autour **d'un objectif commun**
- **Déploiement à un ensemble de territoires** partageant des enjeux communs (même s'ils ne constituent pas des bassins de vie)

2. Les modalités de coopération entre la région et les intercommunalités en matière d'aménagement du territoire

Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT 2009)

Pilotage et suivi

Dispositif de pilotage partagé à trois niveaux, impliquant les Présidents d'agglomération et les DGS d'intercommunalités

- **Pilotage stratégique:** Conférence des Présidents des 8 régions du bassin parisien (C8) / Conférence des exécutifs (parfois ouverte à l'État, au CESR et aux autres intercommunalités)
- **Pilotage technique:** Comité technique des DGS (région, départements, pays et intercommunalités)
- **Instances participatives:** Conférences citoyennes, ateliers,...

Dispositif de suivi et d'évaluation ...

- Développement d'**indicateurs** et mise en place d'une **évaluation des politiques publiques** d'aménagement et de développement du territoire
- Évaluation à l'**échelle territoriale** (notamment des pays)

2. Les modalités de coopération entre la région et les intercommunalités en matière d'aménagement du territoire

Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT 2009)

La logique de pays privilégiée

- Volonté de décliner la vision stratégique du SRADDT **pays par pays**
- **Expérimentation de projets territorialisés** à l'échelle des pays (développement concerté du commerce, de l'artisanat et du tourisme)
- Le territoire régional est maillé de **16 pays + 2 en préfiguration**
- Stratégie: **un périmètre, un projet, un contrat**

Volonté de faire émerger une fonction d'appui méthodologique aux planifications stratégiques locales

- **Mutualisation** des fonctions information, étude et prospective
- Développement de **passerelles entre le SRADDT et les SCoT**
- **Mise en cohérence** des outils de planification locaux (PLU, PLH,...)

3. Les modalités de coopération entre la région et les intercommunalités en matière de développement économique

3. Les modalités de coopération entre la région et les intercommunalités en matière de développement économique

Schéma Régional de Développement Économique (SRDE 2006)

Élaboration

Ambition de faire du SRDE **un document stratégique évolutif et partagé**

Développement du SRDE sur un mode « participatif »

- Organisation d'un débat régional pour l'emploi et le développement
- Commissions thématiques, réunions dans chacun des pays
- Implication des élus locaux, des citoyens et des partenaires territoriaux

Suivi

La région est garante du suivi et de l'évaluation du SRDE

3. Les modalités de coopération entre la région et les intercommunalités en matière de développement économique

Schéma Régional de Développement Économique (SRDE 2006)

Implication des communautés au sein de deux structures de gouvernance

- **Le Conseil de développement économique régional**
 - Volonté d'une concertation stratégique sur les orientations économiques
 - Existence d'un collège représentant le monde institutionnel (dont les CA, les CC et les pays)
- **Le Comité régional de suivi des aides publiques aux entreprises**
 - Recensement et contrôle de l'ensemble des aides
 - Présence des Présidents de CA et de CC

Volonté régionale de coordonner et d'organiser les différents acteurs stratégiques (dont les EPCI et les pays) pour accompagner les candidats à la création ou la reprise d'entreprises

- Incitation à optimiser les ressources / partager l'information / mettre en commun les compétences

3. Les modalités de coopération entre la région et les intercommunalités en matière de développement économique

Schéma Régional de Développement Économique (SRDE 2006)

Une place particulière donnée aux pays

- Légitimité reconnue au Conseil de développement des pays comme organe consultatif
- Dialogue avec la région en matière de territorialisation des politiques économiques
- Contractualisation dans différents domaines:
 - Développement commercial
 - Développement artisanal
 - Développement touristique
 - Développement de services de proximité

3. Les modalités de coopération entre la région et les intercommunalités en matière de développement économique

Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles (CPRDFP 2011-2014)

Élaboration et suivi

- **Un contrat passé entre la région et l'État**
 - Organisation des travaux par le Comité de Coordination Régional de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (CCREFP)
 - Définitions des axes stratégiques en association avec les représentants institutionnels (État, rectorat, Pôle Emploi,...)
 - Concertation et adoption du projet
- **Un suivi et une évaluation effectués par le CCREFP**

Le rôle de l'échelon territorial

- **Globalement:** zone d'emploi ou pays reconnus comme l'échelle la plus pertinente pour l'élaboration d'une offre d'éducation et de formation cohérente avec les perspectives d'emploi local
- **Localement:** implication de la CC du Pays de Coquelicot aux côtés de l'État et de la région dans le domaine de l'aéronautique (charte conclue en 2010)

3. Les modalités de coopération entre la région et les intercommunalités en matière de développement économique

Stratégie Régionale de l'Innovation (2008)

Élaboration

- Une stratégie définie par l'État et la région
- Travail de diagnostic avec l'ensemble des acteurs régionaux de l'innovation
- Entretiens auprès d'un panel d'entreprises

Suivi

Création de l'**Agence Régionale de l'Innovation Picardie (ARI Picardie)** en charge de piloter la stratégie régionale

Priorités:

- Accroître la visibilité de la région en terme de compétitivité et de recherche
- Préparer les mutations économiques
- Faire émerger les projets innovants

Une stratégie qui vise à **mobiliser les acteurs publics** (région, État, OSEO, universités,...) **mais qui n'intègre pas la dimension intercommunale**

4. Les modalités de coopération entre la région et les intercommunalités en matière de transports

4. Les modalités de coopération entre la région et les intercommunalités en matière de transports

Diagnostic du Schéma Régional des Infrastructures et du Transport (SRIT 2009)

Au niveau régional, peu de coopération

- Absence d'harmonisation entre la région, les départements et les Autorités Organisatrices de Transports (AOT)

Dans l'Oise, une gouvernance départementale impliquant les EPCI

Création, en 2006, du **Syndicat Mixte des Transports Collectifs de l'Oise (SMTCO)**

- Composé de la région, du département et des EPCI
- Missions: coordonner les services de transports, la tarification et développer la coordination entre les AOT
- Développement d'une centrale d'informations et de réservation commune
- Subventionnement de projets communaux ou intercommunaux

Création, en 2006, du **Syndicat Mixte de l'Aéroport de Beauvais-Tillé (SMABT)**

- Regroupe la région, le département et la CA du Beauvaisis
- Transfert, par l'État, de la propriété ainsi que des compétences d'aménagement, d'entretien et de gestion

4. Les modalités de coopération entre la région et les intercommunalités en matière de transports

Diagnostic du Schéma Régional des Infrastructures et du Transport (SRIT 2009)

Maturité des EPCI en matière de transport à la demande

- Pilotage des dispositifs par les EPCI et les Autorités Organisatrices de Transports Urbains (AOTU)
- Assistance éventuelle des départements